

Les étudiants catholiques et la vie associative (1830-2000)

Jacques Benoist

Ma petite histoire de l'aumônerie catholique de la Sorbonne de 1808 à nos jours a été publiée en 1995¹. J'y montrais les efforts des archevêques de Paris et de leurs collaborateurs séculiers ou réguliers pour maintenir ou introduire les étudiants dans la foi et la pratique chrétiennes. Elle servira peut-être de matrice à une recherche complète sur les étudiants catholiques en général. En attendant elle permet ici une enquête et une réflexion sur la place de la vie associative dans le mouvement étudiant vu sous l'angle religieux. Auparavant cependant un point bibliographique s'impose.

Depuis la publication de mon article des chercheurs ont considéré la vie universitaire dans sa formalité chrétienne. Colin Nettelbeck a publié en 1995 et 1996 les travaux que j'y présentais et annonçais². Désormais on ne peut plus oublier les étudiants et auditeurs, jeunes et moins jeunes, qui ont eu recours aux *facultés de théologie catholique de l'Université de France de 1808 à 1885* du fait des travaux de Bruno Neveu. La chapelle de la Sorbonne y apparaît vivante³. Une thèse a été menée à bien sous la direction de Philippe Levillain et avec les conseils de Serge Berstein à l'Institut d'études politique de Paris, soutenue en 2001 et publiée en 2002 par Samuel Pruvot. Il y montre les littéraires et les scientifiques de la Sorbonne de la IV^e République au prise avec un ecclésiastique qui est une sorte d'hapax⁴. L'aumônerie officieuse de Sciences-Po a retenu l'attention de David Colon qui vient de proposer son texte sur Internet après en avoir communiqué certains aspects dans plusieurs colloques. On y découvre que la conférence Olivaint de la troisième République a été un lieu important de la

¹ *Mélanges de science religieuse*, Lille, t. 52, n° 2, avril-juin 1995, p. 155 à 176. Recension dans *Les Cahiers du GERME*, n° 9, 4^e trimestre 1998, p. 27.

² Détails en bibliographie. Voir aussi : « The Eldest Daughter and the *Trente Glorieuses* : Catholicism and national identity in postwar France », *Modern & Contemporary France* (1998), 6(4), p. 445-462.

³ Sous ce titre, préface de Claude Goyard, Paris, Klincksieck, 1998, 846 p. Voir, par exemple, l'état des cinq facultés de théologie sous le second Empire, p. 380-381.

formation à la vie publique⁵. Un foyer d'étudiants catholiques à Nancy a fait l'objet d'une étude par Laurent Bigorgne. Il compare surtout sa vie des années cinquante à celle de l'Entre-deux-guerres et souligne l'affaïssement de son influence d'une période à l'autre⁶. Les chrétiens dans les grandes écoles n'ont pas été oubliés et Monique Luirard a déblayé leur histoire au XX^e siècle en soulignant les tensions qui existaient entre le genre « communauté chrétienne » et le genre « action catholique »⁷. La moisson est abondante, mais il y a encore beaucoup de monographies à rédiger⁸.

Ces groupements et d'autres se sont fédérés. Emmanuel Godin a abordé quelques années de la vie de cette superstructure⁹. David Colon promet une vue d'ensemble de la Fédération française des étudiants catholiques dont il présente les grands traits dans son site¹⁰. L'action apostolique tous azimuts lancée par Pie X et Pie XI a touché le monde étudiant par la Jeunesse étudiante catholique (JEC)¹¹. La Mission étudiante catholique a succédé à ces grou-

⁴ Samuel Pruvot, *Monseigneur Charles, aumônier de la Sorbonne*, Paris, Cerf, 2002, 350 p.

⁵ David Colon, *Un cercle d'étudiants catholiques sous la troisième République : La conférence Olivaint, 1875-1940*, DEA à l'IEP de Paris, sous la direction de Jean-Pierre Azéma, 1996, 341 p. Consultable sur le site : <http://perso.wanadoo.fr/david.colon/>. Voir aussi : « L'apport de la conférence Olivaint à la formation de la classe politique française (1947-1957) » dans « Foyers e conferenze degli studenti cattolici francesi (1945-1956) », a cura di Giovanni Orsina e Gaetano Quagliariello, *La Formazione della classe politica in Europa (1945-1956)*, Roma, Piero Lacaita Editore, 2000, p. 245-267. « Une jeunesse vaticane ? Jeunesses catholiques, nations et Saint-Siège au XX^e siècle », communication au colloque « Nations et Saint-Siège », organisé par la fondation Singer-Polignac, l'Institut universitaire de France et l'université de Nanterre. Actes à paraître en 2002 aux éditions Fayard, sous la direction de Philippe Levillain et Hélène Carrère d'Encausse. « Les conférences d'éloquence en France et en Italie », Fabrice d'Almeida, dir., *L'Éloquence politique en France et en Italie de 1870 à nos jours*, Rome, collection de l'École française de Rome, 2002, p. 209-215.

⁶ « Le groupement des étudiants catholiques (GEC) de Nancy » dans « Foyers e conferenze degli studenti cattolici francesi (1945-1956) », a cura di Giovanni Orsina e Gaetano Quagliariello, *La Formazione della classe politica in Europa (1945-1956)*, Rome, Piero Lacaita Editore, 2000, p. 245-267.

⁷ Monique Luirard, « Jalons pour une histoire institutionnelle de Chrétiens en Grande École (CGE) », *Mission étudiante actualités*, n° 13, mai-juin 1994, p. 21-22 et n° 14, septembre-octobre 1994, p. 17-19.

⁸ Un normalien entreprendra-t-il un jour l'histoire de l'aumônerie et du groupe catholique de Normale sup ? Je regrette son absence dans *Le livre du bicentenaire. École normale supérieure*, publié sous la direction de Jean-François Sirinelli, Paris, PUF, 1994, 456 p., d'autant plus que cet historien s'est penché sur une partie de la question. Son étude est résumée par Gérard Cholvy, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Toulouse, Privat, 1986, t. II, p. 389.

⁹ Emmanuel Godin, « La Fédération française des étudiants catholiques de l'Entre-deux-guerres au régime de Vichy », *RHEF*, t. 87, janvier-juin 2001, p. 87-111.

¹⁰ David Colon, *La Fédération française des étudiants catholiques (FFEC), 1922-1966*, thèse en cours à Paris 10 sous la direction de Gilles le Béguec. David Colon a bien voulu lire ce texte et me suggérer quelques corrections, compléments et réflexions. Je l'en remercie.

¹¹ Voir Hilaire Multon, *Histoire de la JEC de 1945 à 1957 : Une génération de chrétiens novateurs*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Marie Mayeur, université Paris IV Sorbonne et École normale supérieure, 1993, 126 p.

pes, fédération et mouvements. Elle a bénéficié d'une analyse faite par un de ses responsables, Thierry Pichon¹². Mais l'heure est aussi aux synthèses. Gérard Cholvy propose une vue d'ensemble des rapports de l'Église et de la jeunesse dans laquelle les étudiants tiennent une place de choix, y compris les étudiants protestants et juifs¹³. Les catholiques ne sont pas oubliés par Didier Fischer, même s'ils apparaissent marginaux dans son panorama¹⁴. On complétera ces études générales par l'interrogation pointue d'Étienne Fouilloux : « Des chrétiens dans le mouvement du printemps 1968 ?¹⁵ » Ces productions récentes et les anciennes qu'il ne faudrait pas oublier brossent le tableau sur deux siècles du catholicisme français confronté au monde des étudiants, éphémère quant à ses membres, mais manifestant une grande continuité et une croissance explosive quant à l'ensemble¹⁶.

Le centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur le contrat d'association sans but lucratif et la réglementation des congrégations religieuses est un bon prétexte pour étudier la place de la vie associative dans le mouvement étudiant en tentant de répondre à la question : « Les associations étudiantes, des associations pas comme les autres ? » La réponse positive est due à l'âge des membres, au caractère temporaire de la condition étudiante, à la dépendance par rapport aux familles, au corps professoral, à l'administration universitaire et au monde politique. L'interrogation est possible également pour les catholiques à partir de mes recherches et

¹² Thierry Pichon, *Trente ans de mission étudiante, 1966 - 1996*, [avec huit pages de préhistoire, 1892-1966], *Envoi de l'Équipe nationale : Quel avenir pour la Mission ?*, Mission étudiante catholique de France, 75005 Paris, 7, rue Vauquelin, 1996, 124 p., photocopies.

¹³ Gérard Cholvy, *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Cerf, 1999, 419 p.

¹⁴ Didier Fischer, *Les Étudiants en France, 1945-1968. Contribution à une histoire socio-culturelle et politique du milieu étudiant*, thèse pour le doctorat d'histoire de l'université Paris X, sous la direction de Jean-Jacques Becker, 1998, 2 vol., 744 p. *Histoire des étudiants en France*, Paris, Flammarion, 2000, 480 p.

¹⁵ Sous la direction de René Mouriaux, Annick Percheron, Antoine Prost, Danielle Tartakowsky, 1968. *Exploration du mai français, t. 2 : Acteurs*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 247-268. On peut y joindre du même auteur : « La crise des mouvements confessionnels », *L'Éducation populaire au tournant des années soixante*, document de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Marly-le-Roi, 10 mai 1993.

¹⁶ Je pense à Charles Molette, *L'Association catholique de la jeunesse française (1886-1907)*, Paris, Armand Colin, 1968. Ou bien encore à Emmanuelle Bastide, *La Conférence Olivaint (1947-1987), un lieu de formation des élites à la vie civique*, Paris, Institut d'études politiques de Paris, mémoire de DEA préparé sous la direction de Jean-Marie Mayeur, 1990, 130 p. Ce dernier sujet a été repris et poursuivi : Vincent Soulage, *Cinquante ans d'efforts pour former une élite de jeunes à la politique. La Conférence Olivaint, 1947-1997*, mémoire de maîtrise, dir. Philippe Levillain et André Thépot, Paris X, 1997, 127 p.

des études ci-dessus. La même réponse positive à la question posée est renforcée par le fait qu'aux rapports jeunes/adultes s'ajoutent ceux des laïcs et des clercs. Il y a dans la sociabilité étudiante catholique quelque chose qu'on trouve dans les congrégations masculines ou féminines et dans le clergé par rapport aux évêques et au pape. La troisième République des années 1880-1900 a voulu traiter ces institutions en « pure démocratie ». L'application de la loi en question aux communautés religieuses était acceptable par la hiérarchie, a été acceptée par certaines d'entre elles et n'a pas eu à être revue fondamentalement depuis. En revanche son usage pour les diocèses a dû inclure, vers 1923, la prise en compte du statut des évêques par rapport au pape et, dans une moindre mesure, des curés par rapport aux évêques. Quel que soit le procédé de désignation du président de l'association qu'est l'évêque, il faut que celui-ci reçoive l'aval du Saint-Siège. Il en était ainsi au temps du concordat de Bologne (1516) ou du concordat de 1801 qui a fonctionné jusqu'en 1905. Il y a une vie associative chrétienne qui s'insère dans la vie de la société civile et la dépasse. Les associations-aumôneries étudiantes catholiques participent à quelque chose de l'autonomie des congrégations par rapport aux évêques et à l'État et de la dépendance du clergé au sein de la hiérarchie catholique. Des étudiants ont pu réclamer à l'archevêque de Paris le départ de tel aumônier ou la nomination de tel autre alors qu'en d'autres cas ils ont démissionné devant les exigences épiscopales. Les étudiants en général et les catholiques en particulier expérimentent comme une autonomie par rapport aux diverses sortes d'adultes et en même temps une certaine hétéronomie. Voyons ces questions au risque de l'Histoire, bien avant « la loi de 1901 » car, là comme ailleurs, le fait de la vie associative étudiante précède le droit qui la régleme et le dépasse.

Les « Saint-Vincent de Paul » (1830-1870)

Jean-Claude Caron mentionne au passage que les étudiants « démoc-soc », parmi lesquels se trouvent Vallès et Chassin, font le coup de poing en 1848-1849 contre les étudiants catholiques (les « Saint-Vincent de Paul »). Il situe ces derniers parmi les formes caritatives

ou philanthropiques de la vie associative qui ne retiennent pas son attention¹⁷. Tel n'est pas le cas ici. Qui sont-ils ? Que font-ils ? Que révèlent-ils de la vie associative étudiante marquée par le catholicisme parisien ? Sous la monarchie de Juillet, ces « oiseaux de passage », comme les appelle Frédéric Ozanam, sont soixante-dix/quatre-vingts à se réunir chaque année¹⁸. Depuis 1835, ils constituent la section universitaire d'une société fondée par et pour des étudiants, mais qui s'ouvre dès ses débuts aux membres qui se professionnalisent, aux « grands » des collèges ou des petits séminaires et à des adultes qui la découvrent au fur et à mesure de son développement. La « conférence » de la paroisse Saint-Étienne du Mont sur laquelle se trouve la Sorbonne, garde sa spécificité d'origine durant cette période fondatrice. Elle comprend un président qui est nommé par le président général sur présentation des membres du conseil général et qui nomme un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Le curé de la paroisse, à l'instar de l'archevêque de Paris pour l'ensemble, lui manifeste oralement sa bienveillance, mais ne joue pas de rôle officiel dans son fonctionnement. L'un ou l'autre préside d'une façon honorifique telle assemblée annuelle des diverses sections. Ces étudiants se réunissent jusqu'en 1843 dans les locaux organisés par Emmanuel Bailly (1794-1860), 11, place de l'Estrapade, depuis 1825 pour sa société des bonnes études¹⁹. Les étudiants fondateurs lui ont demandé d'assurer la présidence générale de 1836 à 1844. À cette date, la « conférence Saint-Étienne du Mont » semble profiter des nouveaux locaux de la Société, rue Garancière, occupés jusqu'en 1854²⁰. Il faudrait mieux connaître la vie de ces étudiants qui se réunissent chaque mardi de novembre à août pour parler et décider de leurs actions sociales.

¹⁷ « Démoc-soc », la tendance démocrate et socialiste de la révolution de 1848. Jean-Claude Caron, « Jeunesse étudiante et vie politique (France, 1815-1851) », *Les Cahiers du GERME*, spécial n° 3, janvier 1998, p. 5-10, citations p. 7 et p. 9.

¹⁸ Voir Albert Foucault, *La Société de Saint-Vincent de Paul. Histoire de cent ans*, Paris, éditions Spes, 1933, 416 p. Citation p. 52. Jacques-Olivier Boudon fait le point des études sur cette société : *Paris, capitale religieuse sous le second Empire*, Paris, Cerf, 2001, 558 p. Chapitre « Paris, capitale du catholicisme social », p. 139, n. 1 et p. 141, n. 1.

¹⁹ Voir *Catholicisme*, t. 1, col. 1165, l'article de Jean Morienvall (1948).

²⁰ Il faudrait préciser l'endroit. Albert Foucault mentionne le 8 (p. 73). Or Jacques Hillairet (*Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, éditions de Minuit, 8^e édition, 1985, t. I, p. 567) y situe l'hôtel de Sourdeac, siège

Ils visitent une maison de correction, fondent un foyer pour des orphelins, « patronnent » des apprentis auprès de leurs employeurs, organisent des vestiaires et des bibliothèques²¹. Mais ils se préoccupent aussi de leur propre formation religieuse. Leurs aînés ont initié des conférences de carême à Notre-Dame avec le père dominicain Lacordaire ou le père jésuite de Ravignan. On parle de quelques centaines d'étudiants qui profitent des retraites pascales prêchées par ces orateurs. Si l'on estime alors à trois ou quatre mille les étudiants parisiens, on aurait un dixième d'étudiants catholiques pratiquants animés par les « Saint-Vincent de Paul » à la personnalité associative assez typée pour être les interlocuteurs musclés des « démoc-soc » en 1848 !

Le statut en droit canon de ce groupement mérite d'être remarqué²². Il n'entre pas dans les cadres juridiques connus à l'époque pour les associations de fidèles. Ce n'est pas un tiers-ordre, une confrérie/archiconfrérie ou une pieuse union au sens technique des termes. Il n'était ni érigé, ni positivement agréé par l'Église, mais seulement recommandé²³. Il est dit être une « association laïque » à la différence d'une « association ecclésiastique ». L'initiative en revient à des laïques qui vivent leur « laïcité » en accord avec les clercs sans urger un « laïcisme anticlérical » qui leur fut parfois reproché²⁴. D'ailleurs, il est remarquable qu'à la même époque l'association des Dames de Charité refondées par le P. Étienne, lazariste, entre d'emblée dans la catégorie des confréries. Le religieux, les dames et les étudiants devenus des messieurs reproduisent ainsi l'expérience fondatrice de Vincent de Paul avec ses Dames et ses Filles de la Charité et celle du duc de Ventadour avec la compagnie du Saint-Sacrement. Mais les confrères de Saint-Vincent de Paul eurent plus de chance que les modèles de Tartufe, in-

de la mairie de l'ex-11^e arrondissement jusqu'en 1850 et des éditions Plon à partir de 1854. En revanche, au 7 de la même rue, il fait état d'une occupation par Frédéric Ozanam.

²¹ Albert Foucault, *La Société ...*, Spes, 1933, p. 58.

²² On pourrait aussi s'interroger sur son statut civil en fonction de la législation plus ou moins appliquée sur les associations.

²³ Voir les canons 684-725 du *Codex iuris canonici* de 1917 et le *Commentaire succinct et pratique* de Adrien Cance, Paris, Gabalda, 1928, t. 2, p. 174.

terdits en 1660 par Mazarin qui craignait la « cabale des dévots ». Napoléon III eut bien envie de les supprimer en 1861, mais n'y parvint pas²⁵. Une sorte d'« associationnisme social » avait mûri entre-temps aussi bien dans la société civile que dans société ecclésiale. Les « Saint-Vincent de Paul » en bénéficièrent et y contribuèrent.

L'Association catholique de la jeunesse française (fin XIX^e-début XX^e siècle)

La République des républicains refondent les universités et les « laïcisent » à partir de 1880²⁶. Le régime disciplinaire des facultés est assoupli en 1883²⁷. L'administration semble susciter ou favoriser des sociétés d'étudiants à l'imitation de ce qui se passe en Allemagne. En 1891, toutes les villes universitaires ont leur association générale d'étudiants (AGE)²⁸. Les « discussions politiques et religieuses » et les étudiants des institutions confessionnelles en sont exclus²⁹. Dans ce contexte, Albert de Mun, âgé de quarante-cinq ans, encourage en 1886 la fondation de l'Association catholique de la jeunesse française à l'ombre de la compagnie de Jésus³⁰. Elle nous intéresse ici parce qu'elle comprendrait environ un cinquième d'étudiants, un autre d'employés, un autre d'ouvriers et deux cinquièmes de paysans. En 1894, elle compte quatre-vingt-dix groupes de jeunes. En 1913, on dénombre cent quarante mille membres répartis en trois mille groupes. Ce qui fait d'elle une des premières organisations de jeunesse. Les jeunes catholiques du Sillon et de l'Action française n'ont pas cette

²⁴ Voir la crainte de Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, dans ces années 1840 : Jean Leflon, *Eugène de Mazenod*, Paris, Plon, 1965, t. 3, p. 538.

²⁵ Voir Jacques-Olivier Boudon, *Paris, ...*, Cerf, 2001, p. 154-159.

²⁶ Voir Christophe Charle, *La République des universitaires, 1870-1940*, Paris, éditions du Seuil, 1994, 524 p. Jean-Marie Swerry, *Aumôneries catholiques dans l'enseignement public. Un renouveau de la laïcité ?*, Paris, éditions du Cerf, 1995, 440 p., p. 42.

²⁷ Alain Monchablon, « La naissance des associations générales d'étudiants et la constitution de l'UNEF », *Les Cahiers du GERME*, spécial n° 3, janvier 1998, p. 11. Robi Morder, « Regards juridiques, sociologiques et politiques sur les structures de l'UNEF », *Les Cahiers du GERME*, spécial n° 3, janvier 1998, p. 53, n. 1.

²⁸ Émile Copfermann, « Jeunesse/F. Les étudiants », *Encyclopædia universalis*, t. 13, p. 70. Alain Monchablon, « La naissance... », p. 11

²⁹ Alain Monchablon, « La naissance... », p. 11 et 23-23. Robi Morder, « Regards... », p. 63.

³⁰ Charles Molette, *L'Association catholique de la jeunesse française, (1886-1907)*, Paris, Armand Collin, 1968, viii-807 p. Philippe Levillain, *Albert de Mun. Catholicisme français et catholicisme romain. Du Syllabus au Ralliement*, Rome, École française de Rome/Paris, diffusion de Boccard, 1983, 1062 p. Voir p. 896-898. Gérard Cholvy, *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs : sociabilité juvénile dans un cadre européen, 1799-1968*, Paris, Cerf, 1985, 420 p., p. 85. Alain Monchablon, « La naissance... », p. 11, n. 13. Voir aussi Gérard

ampleur³¹. En 1892, dans son congrès de Grenoble, et au tournant du siècle, l'ACJF réclame une véritable liberté d'association face à la « loi de 1901 » dont l'aspect anticongréganiste est souligné par elle. Elle se fait ainsi l'écho de la lettre encyclique de Léon XIII du 15 mai 1891 sur la conditions des ouvriers « Rerum novarum » qui enseigne le droit d'association pour tous et non seulement pour les ouvriers³². Le modèle américain connu par l'ouvrage à succès d'Alexis de Tocqueville a rappelé cette évidence que la théologie n'oublie pas³³.

La compagnie de Jésus fait l'expérience dans ses collèges des associations d'élèves dites « congrégations ». Leurs membres y font l'apprentissage d'une « autogestion contrôlée »³⁴. Les aumôniers jésuites des « cercles » de l'ACJF ont adapté la formule des collèges à l'enseignement supérieur, y proposant toujours de la piété, de l'étude et de l'action, selon la devise de l'association. Nommé par le provincial de la France Nord³⁵, accepté par l'archevêque de Paris, l'aumônier général désignait les aumôniers locaux. Il en a été ainsi pour le premier, Léon Tournade, de 1890 à 1911. Paul Duclos dit de lui : « Il veille à l'équilibre de la stabilité (présence d'aumôniers) et du mouvement (élection de tous les membres des comités)³⁶. » L'Assemblée des cardinaux et archevêques de France (ACA), mise en place après la Séparation, ratifie la nomination de François Corbillé (1911-1930), de Henri Lalande (1930-1936) et des successeurs jusqu'en 1953. Le deuxième aumônier général met l'accent sur la pratique religieuse (« il inaugure la « communion perpétuelle » chaque jour par un groupe »), l'esprit apostolique et la rigueur doctrinale. Il garderait, encouragé directement

Cholvy, *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France, XIX^e et XX^e siècle*, Paris, Cerf, 1999, 419 p.

³¹ Yves-Marie Hilaire, « L'Association catholique de la jeunesse française. Les étapes d'une histoire (1886-1956) », *Le Temps retrouvé. Vingt-quatre regards sur deux siècles d'histoire religieuse et politique*, Villeneuve-d'Ascq, université de Lille III, édition *Revue du Nord*, 324 p., p. 223-236, p. 231.

³² Voir le début de la troisième partie.

³³ *De la démocratie en Amérique (1835-1840)*, vol. 1, deuxième partie, ch. 4, « De l'association politique aux États-Unis », sous-chapitre : « Des différentes manières dont on entend le droit d'association en Europe et aux États-Unis, et de l'usage différent qui en est fait ».

³⁴ Voir François de Dainville, *La Naissance de l'humanisme moderne*, Paris, 1940, Genève, Slatkine reprints, 1969, 420 p.

³⁵ À l'époque, la Compagnie en France comprenait quatre provinces : la France (Franciae), la Champagne, Lyon et Toulouse.

par Pie X, selon Paul Duclos, « l'équilibre entre modernisme et Sillon condamnés, et intégrisme qui attaque l'ACJF »³⁷.

L'impact de l'ACJF dans le milieu étudiant serait à préciser jusque dans l'Entre-deux-guerres puisqu'elle rassemble cinquante mille jeunes au stade du Parc des Princes à la Pentecôte de 1936 pour son cinquantième anniversaire, grâce à une transformation de structures³⁸. Est-ce que cela signifie dix mille étudiants ? Il faudrait aussi s'interroger sur l'usage qu'elle a pu faire durant cette période de « la loi de 1901 »³⁹. En attendant, des caractéristiques de la sociabilité catholique apparaissent ici dans les rapports imbriqués des adultes et des jeunes, des éducateurs et des éduqués, des clercs et des laïques. L'ACJF a eu une existence et une continuité par l'action de quelques jésuites et aussi par les jeunes qui, à chaque génération, prenaient des responsabilités à tous les niveaux. Ils vivaient leur « laïcité » d'une façon pro-cléricale puisque les clercs se proposaient de la susciter et de la respecter en vivant leur « cléricisme » comme un service.

La FFEC et la JEC/JECF (1920-1940)

L'adaptation de « la loi de 1901 » à l'Église catholique en 1923-1924 marque un tournant dans les rapports Église-État en France. L'évêque reconnu par le pape est « de droit » le président de l'association diocésaine enregistrée par l'administration française. La vie associative au sens de « 1901 » devient à la fois réelle et formelle : réelle parce que la communauté ecclésiale existe bien avec un certain consensus entre ses membres et ses cadres et formelle parce que les procédés de désignation de ces derniers ne sont pas électifs comme l'entendait le législateur de « 1901 »⁴⁰. Les divers groupements d'étudiants catholiques qui

³⁶ Paul Duclos, *Les Jésuites*, Paris, Beauchesne, 1985, p. 251.

³⁷ Paul Duclos, *Les Jésuites*, Paris, Beauchesne, 1985, p. 76.

³⁸ Paul Donceœur, « Concordia fratrum. La jeunesse catholique au Parc des Princes », *Études*, juin 1936, p. 761-767.

³⁹ Les travaux en cours d'Alain-René Michel sur l'ACJF éclaireront peut-être ces questions.

⁴⁰ Voir un point de vue historique et officiel avec une bibliographie récente : Mgr Jean-Louis Tauran, « Les relations Église-État en France : de la séparation imposée à l'apaisement négocié », conférence du secrétaire

apparaissent durant l'Entre-deux-guerres participent de cet état d'esprit complexe : les groupes catholiques d'étudiants rassemblés dans la Fédération française des étudiants catholiques, la Jeunesse étudiante catholique et son pendant féminin. Monique Luirard a dénombré douze associations d'étudiants catholiques en 1900, le double en 1914 et une trentaine en 1922 lors de la fondation de la FFEC. En 1928, les statuts de celle-ci sont déposés sous le couvert de la « loi de 1901 ». En 1929, il est question de sept mille membres. David Colon a repéré soixante-huit groupes en 1937, vingt-huit à Paris, quarante en province, répartis dans vingt-quatre villes universitaires et totalisant seize mille adhérents. Les foyers ou maisons d'étudiants catholiques y tiennent une place importante. La FFEC manifeste alors une vie parallèle à celle des AGE et de l'UNEF avec ses options corporatives parallèles ou propres⁴¹. La désignation des responsables laïques et des aumôniers (réguliers ou séculiers) méritera de retenir l'attention des chercheurs. La comparaison avec le fonctionnement des associations non ecclésiales sera probablement éclairante. De même la comparaison à l'intérieur de l'Église entre ces groupes et la JEC/JECF montrera également la diversité des modèles catholiques : les uns sont mixtes dès le départ à l'instar du milieu lui-même alors les autres vivent la séparation des sexes comme dans les écoles de l'époque à tous les niveaux. Les uns affichent une initiative laïque dans leur existence, les autres proclament un « mandat » reçu de la hiérarchie. La FFEC recourt formellement à la « loi de 1901 » alors que la JEC vit dans la mouvance du secrétaire général de l'Action catholique nommé par l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France et surtout à l'ombre de la compagnie de Jésus. L'aumônier général de la FFEC est en fin de compte désigné et nommé par l'archevêque de Paris alors que celui

pour les relations du Saint-Siège avec les États donnée à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris le 12 novembre 2001, *La Documentation catholique*, 3 février 2002, n° 2263, p. 122-128.

⁴¹ Jacques Varin, « L'Union fédérale des étudiants », *Les Cahiers du GERME*, n° spécial 3, p. 43. La FFEC apparaît dans le groupement corporatif interfédéral contre l'augmentation des taxes universitaires. Stéphane Merceron, « Années 30 : l'UNEF change de cap », *Les Cahiers du GERME*, spécial n° 3, p. 25-26. On constate une opposition entre les associations politiques et confessionnelles vers 1936.

de la JEC l'est comme celui de l'ACJF⁴². Quel était le statut juridique des groupes, des foyers adhérents et, par exemple, de la bibliothèque des étudiants catholiques (la BEC) qui a existé 135, boulevard Saint-Michel jusqu'à l'Occupation ? Les enquêtes de David Colon répondent déjà à certaines de ces questions et le diront encore davantage. Ces regroupements ecclésiiaux d'étudiants gagneront à être confrontés aux regroupements politiques ouverts aux catholiques. L'enquête de Didier Leschi éclaire beaucoup la situation : « Le Parti social français et les « travailleurs intellectuels »⁴³ ». De même, il ne faudrait pas oublier le rôle de l'Action française dans l'AGE de Paris et dans certaines de province entre 1925 et 1934⁴⁴. Il doit y avoir des personnalités communes aux groupements ecclésiiaux et politiques. Les modèles catholiques de vie associative apparaîtront alors dans leur originalité.

Le temps des « centres » et des « présidiiums » (1944-1966)

Les aumôneries catholiques des facultés de l'université de Paris et des grandes écoles des années 1945-1966 ont connu une période prospère. Il est question par exemple de deux pèlerinages à Chartres dans la fin des années 1950 qui totalisent dix-huit mille personnes chaque année. On parle alors de soixante-quinze mille étudiants parisiens. L'état en province serait à préciser. Certaines aumôneries utilisèrent la notion de « centre » qui étaient à la mode (par exemple, le Centre national de la recherche scientifique, centre Hillel, etc.) pour se désigner : centre Richelieu (surtout les lettres et les sciences), centre Saint-Yves (le droit), centre Laënnec (la médecine), centre Saint-Guillaume (Sciences-Po), etc. Elles marquaient ainsi leur volonté de rassembler des catholiques dispersés et de rayonner sur leur milieu. L'histoire de l'aumônerie de Sorbonne pour cette période vient d'être publiée par le biais d'une biographie synthétique de son fondateur⁴⁵. Ces « centres » étaient pourvus d'un « présidium » (notion aussi à la mode : cf. le présidium du Soviet Suprême), constitué d'un présidente, d'une prési-

⁴² David Colon, lettre à l'auteur du 10 février 2002.

⁴³ *Les Cahiers du GERME*, n° spécial 3, p. 31-45.

dente, de vice-présidents, de secrétaires... et d'aumôniers. Des élections avaient lieu en deux temps : désignation des premiers par les seconds et acclamation des nouveaux responsables par certains militants lors de rassemblements annuels. Les sortants rendaient compte de leur mandat. Le « présidium » tenait des conseils tout au long de l'année. En juillet, les militants les plus motivés se réunissaient en « concile » pour dresser le bilan et envisager l'avenir. La vie « associative » était intense, mais la formalité « 1901 » était revue et corrigée. Celle-ci était pourtant utilisée au titre d'une association des amis du centre Richelieu, par exemple, pour organiser des voyages-pèlerinages. Mais cette dernière n'avait d'existence que sur des registres.

Parallèlement à ces aumôneries, les sections étudiantes des conférences de Saint-Vincent de Paul, la JEC et la JECF continuaient leur mission et se seraient caractérisées par une très grande autonomie des laïcs⁴⁶. L'ACJF, jusqu'en 1956⁴⁷, et la FFEC, jusqu'en 1966, comme simples structures, tentaient de coordonner tout cela. On trouve ces groupements représentés dans l'éphémère union patriotique des organisations étudiantes de février 1945⁴⁸. À titre individuel, par exemple, des étudiants catholiques participaient plus ou moins intensément à la vie de l'UNEF comme délégués de la fédération des groupes d'études de lettres de Paris (FGEL) ou de l'association corporative des étudiants de sciences, créée en 1942, (la « Corpo », ex-fédération des groupes d'études de sciences de Paris)⁴⁹. La reprise de l'étude en parallèle des militants catholiques et communistes en milieu étudiant sera probablement

⁴⁴ Alain Monchablon, « L'UNEF et les étudiants de 1919 à 1939. Des élites inquiètes », *Les Cahiers du GERME*, n° 1, p. 6.

⁴⁵ Samuel Pruvot, *Mgr Charles, aumônier de Sorbonne (1944-1959)*, Paris, Le Cerf, 2002, 300 p.

⁴⁶ Hilaire Multon, *Histoire de la JEC de 1945 à 1957*, mémoire de maîtrise à Paris IV, 1993, p. 47.

⁴⁷ [André Vial (président général de l'ACJF, 1954-1956) et cinq collaborateurs signent l'avant-propos], *ACJF, Association Catholique de la Jeunesse Française, 1886-1956. Signification d'une crise. Analyse et documents*, Paris, éditions de l'Épi, 1964, 254 p.

⁴⁸ *Les Cahiers du Germe*, n° 1, p. 33.

⁴⁹ Université de Paris, *Livret de l'étudiant, 1959-1960*, Paris, PUF, 568 + LVI p. Voir p. 460. Et *Les Cahiers du Germe*, n° 1, p. 18 et 36 où je relève les noms de Jean-Marie Lustiger, Yves-Marie Hilaire et Philippe Sentis, bien connus au centre Richelieu.

éclairante. « L'auto-organisation » des uns sous le contrôle du parti communiste⁵⁰ et celle des autres, les crises des uns et des autres disent des choses communes (sur les rapports des jeunes et des adultes) et différentes (du fait du statut des fidèles catholiques par rapport aux évêques et aux prêtres)⁵¹.

La Mission étudiante catholique de France (1966-2000)

Les évêques de France ont suscité une fédération des aumôneries établies par eux auprès des établissements d'enseignement supérieur : la Mission étudiante catholique de France. Celle-ci, par exemple, rassemble quatre mille étudiants à Strasbourg en avril 1990. Elle est constituée en association « loi 1901 » avec un conseil national comprenant des étudiants et un aumônier général. En son sein et cependant de façon autonome existe une fédération des aumôneries des grandes écoles, ayant elle-même le statut d'association « loi 1901 » avec un bureau étudiant et un prêtre religieux comme vice-président⁵². Il en est ainsi depuis 1966, avec des hauts et des bas⁵³. Certaines aumôneries ou communautés locales sont organisées elles-mêmes en association « loi 1901 »⁵⁴. Cette situation paradoxale interroge tel aumônier national qui écrit :

« Ceci fait que [...] les associations civiles (associations loi 1901 ou associations dites « de fait ») qui seraient la structure juridique de nos communautés ne peuvent avoir qu'une organisation très spécifique, qui résulte de leur double caractère d'associations dont les membres sont des étudiants qui y adhèrent librement et d'associations dans lesquelles un très petit nombre de membres ont un statut tout à fait exceptionnel - les aumôniers - en raison non de leurs capacités ou des services rendus mais en raison de leur participation ordinaire ou

⁵⁰ Émile Copfermann, *Encyclopædia universalis*, « Jeunesse », p. 60.

⁵¹ Déjà, Nicole de Maupeou-Abboud, *Encyclopædia universalis*, « Jeunesse/Crise », p. 52. Et son étude sur le « ghetto étudiant », p. 211-215 : *Ouverture du ghetto étudiant : la gauche étudiante à la recherche d'un nouveau mode d'intervention politique (1960-1970)*, Paris, éditions Anthropos, 1974, 388 p.

⁵² Voir la charte de la Mission étudiante catholique de France adoptée à Paris, le 9 mai 1998 par le Conseil national de la Mission étudiante catholique de France, *Mission étudiante. Annuaire 1999/2000*, 74 p.

⁵³ « Mission étudiante », *Guide de l'apostolat des laïcs*, Conférence des évêques de France, 1997, 298 p., p. 159.

⁵⁴ Jean-Noël Audras, « Qu'est-ce que la Mission étudiante dans l'Église ? », Thierry Pichon, *Trente ans de mission étudiante*, 1996, p. 114, § 11.

extraordinaire à la charge pastorale de l'évêque. On est renvoyé là à la question de la perception qu'aumôniers et étudiants ont du rôle et de la mission des uns et des autres dans l'Église.»⁵⁵

L'usage par l'Église catholique de la « loi de 1901 » sur les associations ressemblent fort à celui par l'État et son administration. Jean-Marie Garrigou-Lagrange, par exemple, constate que la « loi de 1901 » est devenue « un cadre juridique polyvalent, dans lequel chacun trouve ce qu'il a apporté »⁵⁶. Ces associations « para-administratives » arrangent bien l'État. Dans le cas de l'Église, on pourrait parler d'associations « paracultuelles ». Les étudiants et les aumôniers catholiques ne sont pas les seuls à en profiter. Il y a aussi les évêques. Mais là comme précédemment les rapports entre les jeunes et les adultes, les enseignés et les enseignants, les fidèles et les clercs continuent de poser la question des responsabilités. Thierry Pichon, l'étudiant historien de la Mission étudiante, attire l'attention sur ce point en se demandant : « Un antagonisme aumôniers-étudiants ? »⁵⁷

Le survol de cinq étapes de la vie des étudiants surtout parisiens sous l'angle de leur organisation en associations civiles et canoniques révèle surtout à mes yeux la permanence du rapport pédagogique entre les « aumôniers » et les étudiants. Or ce dernier est « par essence inégalitaire », comme disait Louis Althusser⁵⁸. Les associations étudiantes, catholiques ou non, ressentent les avantages et les difficultés de cette situation et constituent une catégorie à part parmi les associations « loi 1901 », proches des associations diocésaines. Ce parcours montre également comment les catholiques ont essayé de vivre cette tension quasi initiatique sur un mode de dépassement au service de l'autre.

Bibliographie classée chronologiquement

⁵⁵ Jean-Noël Audras, « Qu'est-ce que ... », p. 115, § 14.

⁵⁶ « Association », *Encyclopædia universalis*, t. 3, p. 224 b.

⁵⁷ « Ouverture », *Trente ans de mission étudiante*, 1996, p. 6 et 56-58.

⁵⁸ Nicole Abboud, *Ouverture du ghetto...*, p. 148-150, cite *Combat* du 3 mars 1965.

. « Étudiants, Étudiantes », J. Bricout, *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*, t. III (1926), col. 55-56. - Résumé de Victor Bucaille, *La Jeunesse catholique française d'aujourd'hui*, Paris, 1924, c. II, « Les élites intellectuelles ».

. « Action catholique », Émile Guerry, col. 98-101. « Action catholique française (Situation en 1947) », Stanislas Courbe, col. 102-106. « Association (Droit naturel et morale civique) », J.-F. Noubel, col. 928-930. « Association (Groupements catholiques) », G. J., col. 930. « Association catholique de la jeunesse française (ACJF) », M.-P. Sève, col. 931-933. « Associations culturelles », G. Jacquemet, col. 935-940. « Associations culturelles diocésaines », P. Chassagne-Belmin, col. 940-942. « Associations ecclésiastiques (ou pieuses) », É. Jombart, col. 942-947. « Associations laïques », É. Jombart, col. 948-949, *Catholicisme*, t. 1^{er} (1948).

. « Aumônerie », É. Jombart, col. 1057. « Aumônerie de la Couronne », G. Wagner, col. 1057-1058. « Aumônerie militaire », G. Marsot, col. 1058-1060. « Aumônerie des prisons », G. J., col. 1060-1061. « Aumônier », É. Jombart, col. 1061-1062, *Catholicisme*, t. 1^{er} (1948).

. « Cercle catholique du Luxembourg. Union catholique des étudiants. Maison diocésaine des étudiants », Cl. Peyroux, col. 820-821. « Cercles d'étudiants », G. Wagner, col. 826-827, *Catholicisme*, t. II (1949).

. [Stanislas Courbe (secrétaire général de l'Action catholique française) signe la préface], *Annuaire. Services généraux de l'Épiscopat. Mouvements d'Action catholique. Œuvres diverses. 1950*, 75018 Paris, ACF, 40, rue du Chevalier de La Barre, 1950, 204 p.. ACJF, p. 31. JEC, p. 34. FFEC, p. 44. JECF-CS, p. 61. JECF-MT, p. 62.

. « Étudiants », G. J., col. 623-624. « Étudiants (Fédération universelle des Associations chrétiennes d') », Y. Congar, col. 624-625. « Étudiants (Groupes catholiques d') », G. J., col. 625-626. « Étudiants (Maisons d') », col. 626-627, G. Wagner. « Étudiants catholiques (Fédération française des) », FFEC », G. J., col. 627-628. « Étudiants catholiques d'outre-mer », G.

Wagner, col. 628-629. « Foyer international des étudiants catholiques », E. Joly, col. 1481-1482. « Fraternités *Omnes Gentes*, Ligue missionnaire des étudiants de France », G. J., col. 1571, *Catholicisme*, t. IV (1954-1955).

. [André Vial (président général de l'ACJF, 1954-1956) et cinq collaborateurs signent l'avant-propos], *ACJF, Association Catholique de la Jeunesse Française, 1886-1956. Signification d'une crise. Analyse et documents*, Paris, éditions de l'Épi, 1964, 254 p..

. « Jeunesse étudiante chrétienne (JEC). Jeunesse étudiante chrétienne féminine (JECF) », Pierre Le Strat et G. Marsot, col. 862-863, *Catholicisme*, t. VI (1965).

. Charles Molette, *L'Association catholique de la jeunesse française (1886-1907)*, Paris, Armand Collin, 1968, VIII + 807 p.

. Émile Poulat, « À propos d'une thèse sur les débuts de l'association catholique de la jeunesse française. Une question de méthode », *RHE*, 1971, vol. 66, n° 3-4, p. 947-959.

. Nicole de Maupeou-Abboud, *Ouverture du ghetto étudiant : la gauche étudiante à la recherche d'un nouveau mode d'intervention politique (1960-1970)*, Paris, éditions Anthropos, 1974, 388 p.

. « Mandat (d'Action catholique) », J. Régnier, col. 294-296, *Catholicisme*, t. VIII (1977).

. « Pax Romana (Mouvement international des étudiants catholiques, MIEC) », Bernardo Baranco, *Catholicisme*, t. X (1985), col. 1004-1005.

. « Réunion des étudiants (La) », A. Rey-Herme, col. 1039-1040, *Catholicisme*, t. XII (1990).

. Monique Luirard, « Jalons pour une histoire institutionnelle de Chrétiens en Grande École (CGE) », *Mission étudiante actualités*, n° 13, mai-juin 1994, p. 21-22 et n° 14, septembre-octobre 1994, p. 17-19.

. J. Benoist, « L'aumônerie catholique de la Sorbonne de 1808 à nos jours », *Mélanges de Science Religieuse*, université catholique de Lille, t. 52, n° 2, avril-juin 1995, p. 155-176.

- . Colin Nettelbeck, « Believers in the Republic : Catholics and French Intellectual Life since the Second World War », *Forms of Commitment. Intellectuals in Contemporary France*, edited by Brian Nelson, Melbourne, Monash University, Monash Romance Studies 1, 1995, p. 157-178
- . Colin Nettelbeck, « Around the centre Richelieu : Catholics students in post-war Paris », *Journal European Studies*, XXVI (1996), p. 417-436
- . Thierry Pichon, *Trente ans de mission étudiante, 1966 - 1996*, [avec huit pages de préhistoire, 1892-1966], *Envoi de l'Équipe nationale : Quel avenir pour la Mission ?*, Mission étudiante catholique de France, 75005 Paris, 7, rue Vauquelin, 1996, 124 p., photocopies.
- . David Colon, *Le Cercle Olivaint, 1870-1940*, DEA à IEP sous la direction de Jean-Pierre Azema, 1996, 341 p.
- . Conférence des Évêques de France et *La Croix*, *Guide de l'apostolat des laïcs. Mouvements, associations et communautés d'Église*, 75007 Paris, SAL, 106, rue du Bac, 1997, 298 p.. Mission étudiante catholique de France, p. 158-160.
- . Didier Fischer, *Les Étudiants en France, 1945-1968. Contribution à une histoire socio-culturelle et politique du milieu étudiant*, thèse pour le doctorat d'histoire de l'université Paris 10, sous la direction de Jean-Jacques Becker, 1998, 2 vol., 744 p.. *Histoire des étudiants en France*, Paris, Flammarion, 2000, 480 p.
- . Emmanuel Godin, « La Fédération française des étudiants catholiques de l'Entre-deux-guerres au Régime de Vichy », *RHEF*, t. 87, janvier-juin 2001, p. 87-111.
- . Samuel Pruvot, *L'Abbé Maxime Charles, aumônier en Sorbonne, 1944-1959*, thèse pour obtenir le grade de docteur de l'Institut d'études politiques de Paris, sous la direction de Philippe Levillain, soutenue le 4 juillet 2001, 3 vol., 514 p. Publication : Paris, éditions du Cerf, avril 2002, 350 p.

. Colloque *Autour de la loi du 1^{er} juillet 1901. Les congrégations hors-la-loi ?*, 27 et 28 septembre 2001, université Paris V et université Paris XIII.

. David Colon, *La Fédération française des étudiants catholiques (FFEC), 1922-1966*, thèse en cours à Paris X sous la direction de Gilles Le Buéguec. En attendant, voir son site sur Internet. Voir aussi : « Foyers et conférences des étudiants catholiques français », Giovanni Orsina, a cura di, *La Formazione della classe politica in Europa, 1945-1956*, Roma, Piero Lacaita, 2000, p. 245-267.

. Guy Avanzini, René Cailleau, Anne-Marie Audic et Pierre Pénisson, *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Paris, éditions Don Bosco, 2001, 750 p. Voir les articles avec bibliographie de René Rémond, « ACJF », « JEC », Pierre Lathuillère, « Aumôneries de l'enseignement public », Philippe Rocher, « Compagnie de Jésus », collectif, « Enseignement supérieur chrétien », « FFEC », « Frédéric Ozanam », Guy Bedouelle, « Lacordaire », « Paroisse universitaire », « Religieux de Saint-Vincent de Paul », « Sangnier », « Scoutisme », « Union chrétienne de jeunes gens ».